

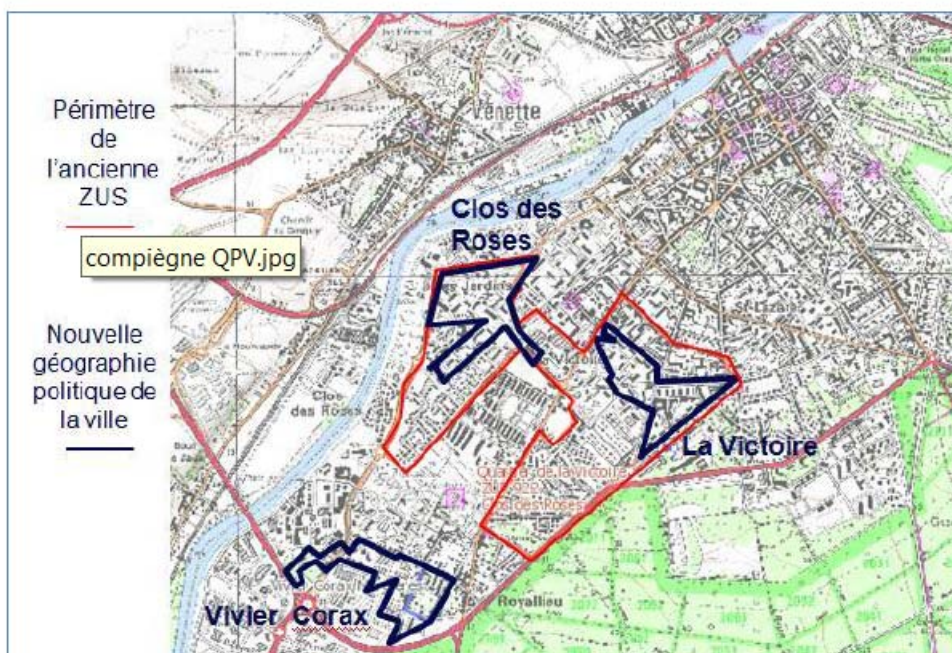
# Appel à projet « Politique de la Ville »

## Contrat de Ville - Agglomération de la Région de Compiègne

### 1/ Les quartiers concernés

L'appel à projet (AAP) politique de la ville pour l'année 2018 s'adresse à l'ensemble des associations et des services souhaitant mener des actions en direction des habitants des trois quartiers prioritaires de la politique de la ville de Compiègne :

- Le Clos des Roses
- La Victoire
- Vivier-Corax-Mercières-Pompidou



*Les quartiers de Compiègne inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et l'ancien périmètre ZUS*

*Source : carte IGN, traitement Algoé*

Par ailleurs, conformément aux orientations du contrat de ville de Compiègne signé en juillet 2015 et même s'il n'a pas été retenu dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, le square de l'Echarde concentre de fortes problématiques sociales et se trouve très enclavé. Il est donc possible que des actions concernant spécifiquement les habitants de ce square soient également éligibles aux financements du CGET au titre du présent appel à projets.

### 2/ Les orientations thématiques

Les actions proposées dans le cadre de ce nouvel appel à projets doivent s'inscrire dans les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels associés du contrat de ville.

Ces orientations stratégiques et objectifs opérationnels sont les suivants :

## Cohésion sociale

### 1. Assurer la réussite éducative dans les quartiers prioritaires

- 1.1. Renforcer la lutte contre le décrochage scolaire
- 1.2. Renforcer le soutien à la parentalité et apporter un accompagnement éducatif aux familles, notamment monoparentales
- 1.3. Contribuer au développement personnel des enfants et des jeunes en favorisant leur implication dans des projets culturels, sportifs, éducatifs (solidarité)

### 2. Favoriser la mixité, le vivre-ensemble et le lien social, notamment en mobilisant la culture et le sport

- 2.1. Favoriser l'ouverture de la politique culturelle du Compiégnois, au travers d'une politique de médiation renforcée
- 2.2. Promouvoir l'accès des habitants des quartiers prioritaires à des pratiques et des disciplines sportives structurées et encadrées
- 2.3. Promouvoir la solidarité, la citoyenneté et la vie associative dans les quartiers prioritaires

### 3. Prévenir les violences et garantir la tranquillité publique

- 3.1. Réduire les phénomènes de délinquance, les incivilités et les problèmes de tranquillité publique et résidentielle au travers d'une amélioration de la coordination des acteurs
- 3.2. Renforcer la lutte contre le trafic de stupéfiants
- 3.3. Améliorer la prise en charge des violences, en particulier les violences intrafamiliales (violences conjugales et violences faites aux enfants)

### 4. Améliorer l'accès aux soins et la prévention santé

- 4.1. Favoriser la mobilisation, par les publics les plus modestes, de l'offre existante en termes de soins, de prévention et d'accès aux droits
- 4.2. Améliorer la prise en charge des problématiques de santé mentale et d'addiction

## Développement économique et emploi

### 5. Favoriser l'accès à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à la formation professionnelle

- 5.1. Lever les freins qui ne permettent pas d'accéder à l'emploi et à la formation (savoirs de base, niveau de qualification, codes comportementaux, mobilité psychologique et physique, modes de garde, addictions, discrimination)
- 5.2. Renforcer les dispositifs d'insertion dans une logique de parcours global
- 5.3. Développer l'accompagnement vers et dans l'emploi (formation préalable, sécurisation et pérennisation de l'emploi)
- 5.4. Sensibiliser à l'entrepreneuriat, former, accompagner dans la durée les porteurs de projets des quartiers prioritaires
- 5.5. Renforcer la coordination et la visibilité des acteurs de l'emploi

### 6. Favoriser un développement économique inclusif socialement

- 6.1. Impliquer des entreprises locales existantes dans la réponse à apporter aux publics éloignés de l'emploi
- 6.2. Anticiper et accompagner l'implantation de nouvelles entreprises susceptibles d'embaucher des habitants des quartiers prioritaires
- 6.3. Développer et consolider le réseau des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour développer des opportunités d'emplois locaux bénéficiant aux habitants du territoire
- 6.4. Renforcer la coordination et la visibilité des outils existants de création ou reprise d'activités et les conditions de pérennisation des activités créées

## Cadre de vie et renouvellement urbain

### 7. Améliorer les équilibres de mixité sociale à l'échelle de l'agglomération et au sein des quartiers, dans les parcs sociaux et privés

- 7.1. Améliorer les équilibres de mixité sociale au sein du parc social existant
- 7.2. Intégrer la problématique de la mixité sociale dans la production neuve (PLU-PPNRU)

### 8. Faire des quartiers une vitrine de la ville durable

- 8.1. Intervenir sur les espaces publics et les espaces privés résidentiels et mettre en place des dispositifs de GUP pour accompagner l'évolution des usages et pratiques des espaces
- 8.2. Améliorer le confort thermique des logements et ainsi réduire les restes à charge
- 8.3. Renforcer l'offre de services et maintenir le tissu commercial dans les quartiers prioritaires

### 9. Soutenir la mobilité des populations des quartiers prioritaires

- 9.1. Renforcer l'accessibilité en transports en commun au sein de l'agglomération (lignes ARC)
- 9.2. Développer l'usage des modes actifs
- 9.3. Créer les conditions d'une mobilité accrue et durable grâce à une intermodalité renforcée (notamment en gare SNCF de Compiègne) et une meilleure information

### 10. Poursuivre et/ou engager la rénovation urbaine des quartiers prioritaires

- 10.1. Poursuivre la transformation urbaine du Clos des Roses
- 10.2. Engager la transformation urbaine à la Victoire en particulier sur le confort énergétique des logements
- 10.3. Engager la rénovation urbaine de Vivier-Corax afin de mieux intégrer le quartier dans le territoire intercommunal
- 10.4. Engager une étude de faisabilité socio urbaine pour une intervention sur l'Echarde

Il vous appartient de les mentionner dans votre dossier de demande de subvention, afin de permettre aux services instructeurs de vérifier la cohérence de votre projet avec les orientations générales de la collectivité.

Dans le cadre de l'AAP 2018, une attention particulière sera portée sur les points suivants :

1/ Conforter les axes principaux des appels à projets 2015, 2016 et 2017, qui répondaient prioritairement au pilier cohésion sociale du contrat de ville :

- Assurer la réussite éducative dans les quartiers prioritaires (orientation stratégique n°1 du contrat de ville), en mettant l'accent sur la lutte contre l'illettrisme, l'alphabétisation, l'accès aux loisirs et aux sports et le soutien à la parentalité. Pour 2018, il est vivement souhaité des porteurs de projets qu'ils présentent des actions nouvelles relatives à la prévention du décrochage scolaire.
- Renforcer la médiation culturelle, en permettant aux habitants des QPV d'accéder à l'offre culturelle existante dans le Compiégnois.

Il est souhaité que les projets culturels, pédagogiques et sociaux proposés soient en lien avec les manifestations relatives au centenaire de l'armistice, et aux thématiques relatives à la citoyenneté, à la mémoire et à l'histoire.

2/ Développer des actions nouvelles, avec par ordre de priorité :

- Le développement économique, l'emploi et l'insertion : il s'agira de renforcer de manière innovante, l'accompagnement dans et vers l'emploi des résidents des quartiers prioritaires, en complément de l'offre de droit commun. Seront appréciées les actions favorisant l'accès à des métiers en tension. Seront également valorisées les actions visant à développer la capacité à entreprendre des habitants issus des quartiers prioritaires.
- la mobilité. Il est attendu des actions permettant de lever tous les freins à la mobilité des habitants des quartiers prioritaires, afin de leur permettre d'accéder à l'emploi.
- la santé. Une attention particulière doit notamment être portée à la prévention des conduites addictives.

3/ Proposer des actions visant les 16-18 ans, afin de compléter l'offre existante.

### **3/ Les critères d'examen des projets**

Les partenaires instruiront les projets au regard des critères suivants :

- la complémentarité avec le droit commun ;
- l'aspect innovant du projet ;
- la participation des habitants.

S'agissant d'une opération renouvelée, les partenaires seront attentifs aux résultats présentés dans le bilan.

#### **4/ Chronologie de l'Appel à projets 2018**

**11 Septembre 2017** : Mise en ligne de l'appel à projets 2018 sur les sites internet de la ville de Compiègne/ARC et de la préfecture de l'Oise

**28 septembre 2017, à 19h** : Réunion des porteurs de projets pour présenter les cadres d'intervention des partenaires et la gestion des demandes de subvention – salle Debussy à Compiègne.

#### **22 octobre 2017 : date limite de réception des demandes de subvention**

Si nécessaire, vous pourrez être convié à présenter oralement votre dossier en présence des partenaires, le 24 novembre 2017.

#### **5/ Dépôt du dossier**

##### Fonctionnement :

Les dossiers de demande de subvention doivent être saisis sur la plateforme TPS, **avant le 22 /10/2017.**

Lien suivant : <https://tps.apientreprise.fr/users/dossiers/12935>

En sus du présent document, les porteurs sont invités à consulter les priorités de l'Etat et de la Région relatives à Politique de la Ville, présentées en annexe 1 et annexe 2.

##### Investissement :

Si vous souhaitez présenter un projet d'investissement et solliciter une subvention Région, votre dossier devra être transmis à l'ARC par courriel en copie au référent Région au plus tard **le 10 novembre 2017** (pour plus de précisions, se référer à l'annexe 2).

ARC: [juliette.lecointe@agglo-compiegne.fr](mailto:juliette.lecointe@agglo-compiegne.fr)

Région : [Celine.rocq@hautsdefrance.fr](mailto:Celine.rocq@hautsdefrance.fr)

#### **6/ Contacts - Contrat de Ville de l'Agglomération de la Région de Compiègne :**

##### **Agglomération de la Région de Compiègne/ Ville de Compiègne**

Juliette LECOINTE, Responsable du service Politique de la Ville

[Juliette.lecointe@agglo-compiegne.fr](mailto:Juliette.lecointe@agglo-compiegne.fr)

Stéphanie PAULET, Assistante du service Politique de la Ville

[Stephanie.paulet@mairie-compiegne.fr](mailto:Stephanie.paulet@mairie-compiegne.fr)

##### **Sous-Préfecture de Compiègne**

Richard ROHMER, Délégué du Préfet

[Richard.rohmer@oise.gouv.fr](mailto:Richard.rohmer@oise.gouv.fr)

##### **Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise**

[ddcs-politique-ville@oise.gouv.fr](mailto:ddcs-politique-ville@oise.gouv.fr)

##### **Région Hauts de France**

Céline ROCQ, chargée de mission territoire

[Celine.rocq@hautsdefrance.fr](mailto:Celine.rocq@hautsdefrance.fr)